

## Enseignant-coordonnateur en Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire(ULIS) en Collège Rentrée scolaire 2021

### Implantation des postes :

### Caractéristiques du poste :

Placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement, le coordonnateur d'ULIS exerce les missions définies par les circulaires n° 2015-129 du 21-8-2015 et 2016-186 du 30-11-2016.

### Caractéristiques de l'ULIS en collège :

**L'ULIS en collège est un dispositif** qui, sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH), accompagne les élèves dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). L'ULIS est organisée pour **rendre accessibles tous les enseignements dispensés au collège**.

### Missions de l'enseignant coordonnateur :

#### Organisation de l'ULIS en lien avec le projet d'établissement

- Concevoir et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève en conformité avec les indications portées par le Projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de chaque élève.
- Participer aux Equipes de Suivi de la Scolarisation (ESS) en lien avec l'enseignant référent
- Mettre en place les adaptations et aménagements nécessaires
- Veiller, en lien avec le Conseiller principal d'éducation (CPE) à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives culturelles et sportives et à leur pleine participation aux projets de l'établissement.
- Planifier les réunions régulières avec les familles
- Définir le rôle de l'Accompagnant des Elèves en Situation de handicap (AESH) du dispositif
- Assurer le lien avec les familles, les professionnels des établissements et services médico-sociaux ou de santé amenés à accompagner les jeunes
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique afin d'envisager et d'évaluer l'accueil de ses élèves en classes ordinaires, en fonction du projet et des potentialités de chacun

#### Validation des compétences du socle commun et suivi du projet personnalisé de scolarisation

- Travailler en collaboration avec les équipes pédagogiques en tant que personne - ressource spécialiste de l'adaptation des situations d'apprentissage aux situations de handicap
- Porter une attention particulière à la délivrance des attestations
- Contribuer à l'acquisition d'un diplôme attestant d'un niveau de formation générale (CFG, DNB ou attestations de compétences)
- S'assurer que les élèves bénéficient tous des dispositifs de droit commun en matière d'éducation à l'orientation et d'un accompagnement personnalisé.

**Compétences et connaissances attendues :**

- Connaissances actualisées de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant l'école inclusive ainsi que les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap
- Avoir une expérience des élèves en situation de handicap présentant de grandes difficultés cognitives
- Avoir une expérience ou une connaissance confirmée du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux ou para médicaux.
- Avoir une bonne connaissance des parcours d'orientation et des poursuites d'études
- Etre capable de travailler au sein d'une équipe en qualité de personne ressource et de conseiller ses pairs

Confidentialité et devoir de réserve sont importants.

**Qualifications requises :**

L'appel à candidature concerne les enseignants du second degré (PLP et PLC) ainsi que les enseignants du premier degré titulaires :

- du 2CA-SH ou du CAPASH
- du CAPPEI

Un candidat non spécialisé s'engagerait à suivre la formation CAPPEI

**Conditions d'exercice :**

- Pour un professeur de collège : temps de service de 18 heures d'enseignement en ULIS
- Pour un professeur des écoles : temps de service de 21 heures.

Rappel : ce poste ne peut être couvert que par des enseignants exerçant à temps plein.

Un rapport d'activité annuel (élément constitutif de l'évaluation du fonctionnement de l'ULIS) sera rédigé sous l'autorité du chef d'établissement et sera transmis aux inspecteurs ASH et disciplinaires selon le statut de l'enseignant.

**Candidature et procédure de recrutement :**

Les candidats qui souhaitent postuler doivent adresser un courrier de motivation, sous couvert de leur supérieur hiérarchique, accompagné d'un Curriculum Vitae à

Monsieur Lafont Jean-François  
Conseiller Technique "élèves en situation de handicap" (CT-ASH)  
05 57 57 38 46 – 06 16 79 24 56  
Jean-Francois.Lafont@ac-bordeaux.fr

L'enseignant est affecté à titre provisoire pour l'année 2021-2022

Date limite de transmission des dossiers de candidature : .....

Date prévisionnelle de communication des résultats : .....